



Israël a kidnappé 522 Palestiniens dans le seul mois d'août !

Ma'an News - Les forces israéliennes d'occupation ont kidnappé 522 Palestiniens, dont 130 mineurs et 16 femmes, en août 2017, selon un rapport conjoint publié par la Société des prisonniers palestiniens, le Centre de défense des droits de l'homme [Al-Mezan](#), le groupe de défense des droits des prisonniers [Addameer](#) et le Comité palestinien pour les questions des prisonniers.

Selon une traduction du rapport du réseau de solidarité des prisonniers palestiniens par [Samidoun](#), 194 Palestiniens ont été arrêtés à Jérusalem, 70 à Hébron, 50 à Ramallah, 45 à Naplouse, 38 à Bethléem, 33 à Jénine, 27 à Tulkarem, 24 à Qalqilya, 19 à Salfit, 11 à Jéricho, sept à Tubas et quatre dans la bande de Gaza.

Le nombre total de Palestiniens dans les prisons israéliennes a atteint 6 300 prisonniers, dont 64 femmes. Parmi eux, on compte 10 filles de moins de 18 ans et 300 garçons mineurs, ainsi que 450 détenus administratifs emprisonnés sans inculpation ni procès, et 12 membres du Conseil législatif palestinien, le parlement palestinien, détaille le rapport.

Au cours du mois d'août, 134 ordonnances de détention administrative ont été émises contre des Palestiniens: 61 d'entre eux sont de nouveaux ordres et 73 des renouvellements. Les ordonnances de détention administratives, fondées sur des accusations non divulguées, sont indéfiniment renouvelables.

Le rapport conjoint a souligné l'arrestation récente de militants palestiniens, notant que l'article 1 de la Déclaration sur la protection des Défenseurs des droits de l'homme, approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998, stipule que « Tout le monde a le droit, individuellement et en association avec d'autres, de promouvoir et de lutter pour la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales, aux niveaux national et international ».

Le 23 août, les forces israéliennes ont arrêté [Salah Hamouri](#), un chercheur sur le terrain pour Addameer et disposant de la double nationalité palestinienne et française. Hamouri, qui a déjà été emprisonné par Israël mais libéré dans un accord d'échange de prisonniers en 2011, s'est vu appliqué pour la première fois un mandat de détention administrative de six mois après sa détention le mois dernier.

Cependant, un tribunal israélien a ensuite ordonné à Hamouri de purger le reste de sa peine d'emprisonnement dont il avait été exempté en 2011, environ trois mois. L'accusation a interjeté appel de cette peine et la décision de six mois de détention administrative a été rétablie.

Les institutions palestiniennes ont également condamné la politique israélienne consistant à mener des « exécutions sommaires » de Palestiniens pendant les raids de l'armée, soulignant le cas de Raed al-Salhi qui a été abattu de plusieurs balles et à distance par les forces israéliennes d'occupation qui voulaient se saisir de ce jeune homme de 22 ans, dans le camp de réfugiés d'Al-Duheisha le 9 août. Al-Salhi a [succombé à ses blessures](#) dans un hôpital israélien plusieurs semaines après.

« La politique d'assassinats sur le terrain et de tirs pour tuer n'est pas le fait d'individus, mais une politique délibérée et systématique approuvée aux plus hauts niveaux de hiérarchie la puissance occupante », a déclaré le rapport.

Israël a été largement condamné pour la mise en œuvre de la politique de « tirer pour tuer » contre les Palestiniens, depuis qu'une vague de révolte s'est déclenchée à l'automne 2015. Le rapport souligne que les organisations de défense des droits de l'homme ont surveillé et documenté les cas dans lesquels les forces israéliennes « ont visé le haut du corps avec l'intention de tuer pendant les manifestations et les affrontements qui ont éclaté dans la plupart des territoires palestiniens occupés ».

« L'occupation n'a pas hésité à utiliser cette méthode même lors de ses raids d'arrestation et les invasions menées par l'armée dans les camps, les villages et les villes de Palestine », a déclaré le rapport, en se référant notamment au meurtre d'al-Salhi, qu'il a qualifié de « crime de guerre en vertu du droit international ».

Parallèlement, au cours du mois d'août, les tribunaux israéliens ont prononcé des peines contre 39 mineurs palestiniens et ont imposé d'importantes amendes aux détenus mineurs, soit plus de 110 000 shekels (31 200 dollars), souligne le rapport.

« Les institutions palestiniennes considèrent que l'imposition de charges financières excessives aux enfants prisonniers constitue une contrainte majeure pour l'avenir de l'enfant, une forme de châtiement collectif et un fardeau majeur dans l'état de pauvreté qui affecte les familles et viole les autres droits de l'homme », indique le rapport.

Les groupes de défense des droits de l'homme ont déclaré qu'ils ont documenté que 59 enfants palestiniens avaient été emmenés en prison en Israël en août. Parmi ceux-ci, 40 ont été arrêtés dans leurs maisons, 10 dans la rue, trois à des barrages militaires, quatre après avoir été convoqués pour interrogatoire et deux pour manque d'un permis de travail.

En outre, quatre enfants ont été arrêtés après avoir été blessés par balles et 13 autres blessés. « Ils ont été battus et harcelés lors de leur arrestation et emmenés dans les centres d'interrogatoire », a déclaré le rapport, ajoutant que les peines prononcées contre des mineurs en août variaient entre un mois et 32 mois.

17 septembre 2017 - [Ma'an News](#) - Traduction : [Chronique de Palestine](#)